C/2024/1912

28.2.2024

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(C/2024/1912)

État membre	Espagne
Liaisons concernées	Badajoz – Madrid Badajoz – Barcelone
Date de réouverture des liaisons OSP aux transporteurs aériens communautaires	28.10.2024
Adresse à laquelle le texte et tout autre document ou information relatifs aux obligations de service public peuvent être obtenus	Ministère des transports et de la mobilité durable Direction générale de l'aviation civile Sous-direction générale du transport aérien Paseo de la Castellana nº 67 28071 Madrid ESPAGNE Tél. +34 915977505 Télécopie +34 915978643 Courriel: osp.dgac@mitma.es

Les liaisons faisant l'objet d'obligations de service public peuvent être exploitées sur la base d'un accès concédé dans le respect de la libre concurrence à compter du 28 octobre 2024. Si aucun transporteur aérien ne soumet un programme de services conforme aux obligations de service public imposées, l'accès concédé à l'issue de la procédure d'appel d'offres correspondante sera limité à un seul transporteur aérien, conformément à l'article 16, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1008/2008.